



HAL
open science

L'Institut national des industries et arts graphiques, 1937-1983 : stratégies autour d'un modèle de formation

Marie-Cécile Bouju

► To cite this version:

Marie-Cécile Bouju. L'Institut national des industries et arts graphiques, 1937-1983 : stratégies autour d'un modèle de formation. Cahiers d'histoire du Cnam, 2018, Former la main-d'oeuvre industrielle en France. Acteurs, contenus et territoires (fin xixe et xxe siècles), vol.09 - 10 (1), pp. 43-60. hal-03030610

HAL Id: hal-03030610

<https://hal.science/hal-03030610>

Submitted on 30 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut national des industries et arts graphiques, 1937-1983 : stratégies autour d'un modèle de formation

Marie-Cécile Bouju

Centre de recherches historiques : Histoire des Pouvoirs, Savoirs et Sociétés (EA 1571), Université Paris 8 (Vincennes Saint-Denis).

Résumé

De 1937 à 1983, l'INIAG (Institut national des industries et arts graphiques), organisme paritaire, a organisé la formation initiale et continue des ouvriers et cadres des industries du livre. Cette branche industrielle avait prêté une attention précoce aux questions de formation, en affichant une hostilité de principe aux formations dans un cadre scolaire et une forte défiance à l'égard des interventions de l'État. L'INIAG fut un lieu de tensions et de dialogues entre les syndicats patronaux et ouvriers et l'État, stabilisant après-guerre l'apprentissage des adolescents. Il fut surtout le théâtre des changements d'alliances faisant de l'État tantôt l'ennemi tantôt un partenaire pour le patronat ou la CGT. À partir de la fin des années 1960 le patronat considéra que l'INIAG avait perdu son utilité en raison de la progression des formations dans les établissements publics, et sa disparition lui permettait de prendre le contrôle de la formation continue, enjeu essentiel dans une branche en pleine restructuration.

Mots-clés : apprentissage, industries graphiques, imprimerie, ouvriers du livre, formation continue, paritarisme.

La disparition de l'Institut national des industries graphiques (INIAG) en 1983 est un événement marquant de l'histoire contemporaine des industries graphiques en France. Cette association était considérée par les professionnels comme l'acteur central de la formation professionnelle de la branche, et sa disparition comme un des symptômes de la crise que traversaient alors les industries graphiques depuis le début des années 1970¹. Malgré

¹ Les arts et industries graphiques sont divisés en deux spécialités : la presse (imprimeries des quotidiens) et le labeur (tous les imprimés sauf les quotidiens). Des années 1930 au milieu des années 1960 cela représentait environ 7 000 entreprises. Le nombre de salariés a baissé de 110 000 à 90 000 (dont environ 15 000 pour la presse). 90 % des entreprises employaient moins de 10 employés. Plus de la moitié du chiffre d'affaires était réalisé par la région parisienne.

son importance sociale et symbolique, l'histoire de l'INIAG est méconnue, comme l'est celle de la formation professionnelle de manière générale².

La question de la formation professionnelle est pourtant majeure pour les patrons et salariés du Livre et ce depuis la Révolution française. Il s'agit d'un enjeu social, économique mais aussi culturel, ces trois aspects étant entremêlés. Si la profession se désole pendant tout le XIX^e siècle de la crise de l'apprentissage et célèbre un soi-disant âge d'or d'avant les décrets d'Allarde et Le Chapelier, elle défend aussi ses revendications. Du côté ouvrier, on lutte pour un contrat d'apprentissage obligatoire, et surtout pour contrôler l'accès au métier en limitant le nombre d'apprentis et en interdisant l'accès aux femmes, deux catégories susceptibles de faire baisser les salaires. Le patronat – artisan (moins de cinq salariés) comme maître imprimeur – ne partage pas les mêmes inquiétudes : le niveau de qualification parfois élevé de certaines spécialités fait des ouvriers du Livre une main-d'œuvre rare et chère. De fait, le contrat, les garanties salariales et la limitation du nombre d'apprentis ne sont

pas admissibles. Mais il rejoint sans hésitation les ouvriers du Livre sur un combat : seuls l'usine ou l'atelier sont légitimes pour former des apprentis, l'environnement immédiat, concret, de l'atelier assurant à l'apprenti une véritable insertion sociale et culturelle dans une profession, avec ses solidarités, ses usages, ses rites. En bref, seul l'atelier fera de lui un ouvrier au sens technique et social du terme ; l'école fera de lui un pseudo-bourgeois, un déclassé. Patronat et organisation ouvrière du Livre se rejoignent également sur leur hostilité foncière à l'intervention des pouvoirs publics dans les questions corporatives.

L'ouverture en 1889 de l'école Estienne, école des imprimeurs de Ville de Paris, fut extrêmement mal accueillie par la profession. Cette crise passée, la profession est désormais convaincue que, en raison de son coût, le modèle scolaire ne pourra pas s'imposer ni dominer. Les industries du Livre peuvent en revenir à la défense d'un modèle d'apprentissage idéal, celui d'avant 1789, qui n'a probablement jamais existé : un apprentissage en atelier sous le contrôle paritaire d'une profession responsable, sans l'intervention de l'État.

L'histoire de l'INIAG illustre cette tension entre une culture professionnelle singulière (syndicalisme d'ouvriers de métier, apprentissage dans l'atelier, malthusianisme professionnel, refus de l'ingérence de l'État) et l'extension de la scolarisation de la formation professionnelle, prise en charge par

² Les archives de l'INIAG restent à ce jour introuvables. Les archives syndicales ont disparu ou sont difficilement accessibles. Ce travail repose donc sur l'exploitation de la presse professionnelle et syndicale et sur les archives des ministères de l'Éducation nationale et du Commerce, et celles de la Ville de Paris. Il existe très peu d'études historiques récentes sur les industries graphiques et presque aucune sur la formation dans cette branche, mise à part notre thèse de l'école des chartes (Bouju, 1998).

l'État. La dernière période, celle des années 1970, est sans doute celle de la dernière illusion, celle de la formation continue organisée par une profession unie, dans un contexte de révolution technique comme elle n'en avait pas connue depuis 150 ans. Elle illustre aussi celle du paritarisme comme mode de gestion des rapports sociaux dans les industries graphiques, qui est d'abord et surtout celui des rapports de force.

La naissance de l'INIAG ou la première crise du paritarisme

En 1937, les syndicats patronaux, l'école Estienne et la Direction de l'enseignement technique (DET) s'allient pour fonder une association, l'Institut national des industries et arts graphiques (INIAG), qui est chargée d'organiser la formation professionnelle en France. Lorsque l'on connaît l'histoire de cette branche, une telle fondation est incongrue, par l'alliance improbable de ces acteurs et par l'objet même de cette association, alors que la profession était parvenue à une situation relativement équilibrée.

1919-1937 : une profession très engagée dans la formation professionnelle

Entre 1919 et 1928, l'État impose aux partenaires sociaux, et surtout au patronat, trois lois majeures qui vont dessiner jusqu'aux années 1960 le paysage de

la formation professionnelle initiale de la majorité des ouvriers.

La loi Astier, votée le 25 juillet 1919, porte sur l'organisation de l'enseignement industriel et commercial. Elle rend obligatoire un apprentissage qualifié de méthodique et complet, qui oblige à la fréquentation d'un cours, qui a lieu pendant la journée de travail (au moins quatre heures hebdomadaires) et sanctionné par un examen (le certificat d'aptitude professionnelle, CAP).

La profession n'exprime pas d'enthousiasme à l'égard de cette loi mais ne peut pas la condamner non plus. Le Congrès national du Livre qui s'était tenu en 1917 et en 1920 avait réaffirmé l'importance d'un apprentissage de qualité. L'apprenti, âgé de quatorze ans au moins, devait suivre un cours professionnel, formation placée sous la surveillance d'une organisation paritaire. De fait, il est difficile pour les partenaires sociaux de refuser le principe d'un apprentissage « méthodique et complet », même si le patronat s'inquiète principalement du fait que les cours aient lieu dans la journée et non le soir. La Fédération française des travailleurs du Livre (FFTL, CGT) approuve aussi ce texte, mais le soutien est modéré. Auguste Keufer, secrétaire général et figure quasi légendaire de la FFTL jusqu'en 1920, avait en effet combattu avant-guerre le modèle scolaire qui est promu par la loi Astier : où trouver une formation méthodique et complète sans l'aide d'un cours professionnel en

alternance ? Il faut attendre 1937 pour que la FFTL admette le principe d'une formation dans un cadre scolaire. Autre reproche de la CGT du Livre, la loi ne fait pas mention du caractère obligatoire du contrat d'apprentissage, une vieille revendication syndicale.

La loi Astier s'impose finalement dans les industries graphiques lorsqu'un accord de branche est trouvé en 1923. Pour la composition et l'impression typographique et l'impression lithographique, il est admis par les partenaires sociaux que tous les apprentis doivent suivre un cours professionnel et la formation sanctionnée par un examen. Cette formation doit durer quatre années, donner lieu à un contrat, et le nombre d'apprentis ne doit pas dépasser le ratio 1/5 du nombre de salariés. Un règlement équivalent est trouvé pour la reliure en 1929³.

La loi de finance du 13 juillet 1925 donne naissance à une nouvelle taxe, la taxe d'apprentissage (TA), qui ponctionne 0,20 % de la masse salariale au profit de l'organisation de l'apprentissage tel que pensé et voulu par la loi Astier. Les organismes soumis à cette taxe peuvent en être exonérés s'ils or-

3 « Contrat-type réglementant l'apprentissage », *L'Imprimerie française*, n° 72, 1^{er} juillet 1923, p. 3 ; Paul Chauvet, *Les Ouvriers du livre et du journal : la Fédération française des travailleurs du Livre*, Paris, Éditions ouvrières, 1971, p. 259 ; *Mémoire de la Chambre syndicale nationale de la reliure-brochure-dorure, 1891-1991*, Paris, Association du Centenaire de la Chambre syndicale nationale de la reliure-brochure-dorure, 1991, p. 236-237.

ganisent une formation « méthodique et complèt[e] » ou s'ils subventionnent des cours de ce type. Là encore, la profession peut difficilement se récrier devant pareille mesure : en 1923 certains maîtres imprimeurs avaient demandé l'institution d'une taxe pour financer des cours professionnels, considérant que tous les employeurs n'agissaient de manière responsable. Des négociations ont lieu entre la DET et les syndicats patronaux sur le niveau d'exonération : les seconds obtiennent 80 % d'exonération au lieu de 90 % demandées⁴. Désormais, les partenaires sociaux du Livre sont financièrement associés et les syndicats ouvriers et patronaux sont membres de droit des comités départementaux qui réaffectent le fruit de cette taxe aux cours professionnels. La FFTL, qui siège dans les comités départementaux de l'Enseignement technique, a donc un droit de regard sur les établissements de formation régis par le patronat.

La loi du 20 mars 1928 achève le dispositif de l'apprentissage de l'entre-deux-guerres : le contrat écrit devient obligatoire. Pour les industries graphiques, la règle qui prévalait pour la composition, l'impression typographique et l'impression lithographique depuis 1923 devient la norme pour toutes les spécialités.

4 « Exonération de la taxe d'apprentissage », *Bulletin officiel de l'Union syndicale et de la Fédération des maîtres imprimeurs de France*, mars 1927, p. 71-73. [Archives nationales. Barème adopté par la commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, s.d., p. 3, F17 17910].

Les premiers examens de CAP ont lieu en 1932⁵, dans un lieu hautement symbolique, l'École Estienne. Depuis les années 1900, les relations entre l'École Estienne et la profession se sont pacifiées, jusqu'à l'indifférence. Pendant l'entre-deux-guerres, l'École municipale peine à trouver les financements pour rénover le matériel et le bâtiment. En 1934, le nouveau directeur de l'école, Sylvain Sauvage, fait de la modernisation des locaux et des enseignements son cheval de bataille. Surtout, sans que la profession ne le reconnaisse officiellement, l'École Estienne est en réalité devenue la référence en matière de formation. Les quatre années nécessaires pour un apprentissage sont inspirées par les quatre années de scolarité à Estienne : le programme des trois CAP sont ceux des ateliers de spécialités de l'école municipale. Les premiers auteurs des manuels des CAP de cette branche sont d'ailleurs écrits par ses enseignants, comme Georges Valette⁶.

Le double dispositif législatif loi Astier/taxe d'apprentissage a permis à la profession de consolider ses structures de formation. Les syndicats rattachés à FFTL obtiennent des subventions pour leurs cours. Et en 1924, la FFTL obtient de la DET une subvention globale. Ce support financier est sans doute important pour maintenir les cours ouvriers. En

1923, il existait des cours dans une vingtaine de villes, en 1933 on en dénombre 26 contrôlés par les syndicats de salariés, et en premier lieu ceux de la Chambre syndicale typographique parisienne, qui existent depuis 1903⁷.

Les cours « Astier », c'est-à-dire les cours reconnus comme pouvant recevoir des apprentis et bénéficiant de la taxe d'apprentissage, intègrent aussi l'existence de l'École Estienne. Pendant la Première Guerre mondiale, Estienne avait accueilli les apprentis de la Seine qui s'étaient retrouvés sans lieu d'apprentissage avec la fermeture de leur atelier. Cette expérience est poursuivie en 1924 : Estienne propose des cours pour apprentis en typographie et en lithographie, puis en reliure à partir de 1929. L'École Estienne a poursuivi sa politique d'accueil des apprentis ou autres par la suite, puisqu'en 1940 elle ouvre un centre de formation professionnelle.

À la veille de la crise économique, les professionnels du Livre ont tout lieu d'être satisfaits. L'État est présent, sans ingérence. La culture de l'atelier est remise en cause de manière tellement discrète qu'elle donne l'impression de ne pas l'avoir été. C'est pourtant une autre organisation de la formation professionnelle que le patronat choisit dans les années 1930.

⁵ CAP compositeur typographe et imprimeur typographe, arr. 08/06/1931 ; CAP imprimeur lithographe arr. 30/04/1932.

⁶ *Typographie, cours de perfectionnement à l'usage des candidats au certificat d'aptitude professionnelle*. Paris, 115, Bd. Saint-Germain, 1943. 270 p.

⁷ Ces cours étaient initialement ouverts aux adultes seuls, puis ils furent accessibles aux apprentis. Interrompus pendant la guerre, ils reprirent en 1923 et bénéficièrent du Comité départemental de l'enseignement technique d'une subvention de 10 000,00 F (franc courant), soit 10 285 euros constants.

1937 : L'INIAG, une naissance ambivalente

En janvier 1937, l'Institut national des industries et arts graphiques (INIAG) est fondé sous le patronage de la DET. De statut associatif (loi 1901), il est composé de 30 membres dont dix représentants de syndicats patronaux et deux pour les ouvriers⁸. L'Institut doit fédérer et coordonner l'apprentissage dans les industries graphiques, et en particulier fixer les programmes des CAP – qui sont alors limités à trois spécialités et uniquement en région parisienne, – des brevets professionnels et des brevets de maîtrise. La question des moyens est rapidement réglée : la direction de l'enseignement technique octroie aux employeurs méritants de la Seine en 1938 jusqu'à 80 % de la TA collectée dans le département. En 1939, l'Institut attend que lui soit reconnu le statut d'utilité publique.

La naissance de l'INIAG repose sur une double rupture. L'Institut n'est pas un organisme paritaire. Jusqu'en 1937, l'organisation de formation professionnelle dans les industries graphiques était le résultat de négociations entre syndicats patronaux et ouvriers. Dans ce dispositif, les syndicats ouvriers, la CGT en l'occurrence, n'ont qu'un rôle formel. En outre, le patronat a décidé de s'associer avec les pouvoirs publics, représentés par la DET,

autant dire avec l'ennemi. Après l'école Estienne en 1889 et l'école Baggio en 1899 à Lille, les pouvoirs publics s'immiscent dans les « affaires corporatives » pour reprendre l'expression couramment utilisée par les professionnels.

Ces deux ruptures, à la fois hautement symboliques et concrètes, s'expliquent par la conjonction de trois facteurs.

La DET, transférée en 1920 au ministère de l'Instruction publique, où elle reste rattachée jusqu'à sa disparition en 1960, est le lieu de défense d'une politique particulière de formation, le « *verticalisme* » (Troger, 1989) : l'État doit être l'organisateur et le contrôleur de cet enseignement, d'autant que le poids des PME sur l'économie française fragilise l'apprentissage. Mais la formation manuelle et/ou technique nécessite une organisation spécifique distincte de l'enseignement général, avec sa propre hiérarchie, de l'apprenti à l'ingénieur, qui exige une collaboration avec les acteurs privés. Edmond Labbé, directeur de la DET de 1920 à 1934, avait suivi les négociations de 1923 dans les industries graphiques. Il avait alors poussé à la création d'un « *Institut chargé de coordonner les efforts de tous les industriels et de tous les groupements professionnels des industries du papier, de l'imprimerie et du Livre, afin de chercher les remèdes à cette situation [la crise de l'apprentissage] déplorables pour elle.* »⁹ Cette délégation

⁸ La tradition voulait que l'INIAG fût dirigée quasiment systématiquement par un maître imprimeur, ou un adhérent important d'un syndicat patronal en commençant par Émile Maulde.

⁹ « La crise de l'apprentissage en France. La loi Astier et l'obligation des cours professionnels », *Revue des industries du Livre*, n° 225, octobre 1923, p. 12-13.

gation de l'autorité de contrôle de l'État vers un acteur privé, mais sous la tutelle des pouvoirs publics, permettrait à la DET d'assurer sa mission de régulation et de réglementation à moindre coût et au plus près des besoins des professionnels. Labbé ne fut pas entendu, la profession consacrant toute son énergie à l'application de la loi Astier par les cours professionnels des organisations syndicales.

Du côté patronal, le contexte des années 1930 a radicalement changé les points de vue. Tout d'abord, si la crise économique permet aux patrons d'embaucher beaucoup plus facilement, leur attention est désormais attirée par la question de la formation des cadres et par l'apprentissage des nouvelles techniques de reproduction de l'image, la photogravure et l'héliogravure. Il y a très probablement aussi le souhait de contrebalancer le pouvoir de contrôle qu'avait acquis la FFTL depuis 1919 au sein des Comités départementaux de l'Enseignement technique.

Pour Estienne, l'alliance avec l'INIAG lui permettrait d'obtenir des moyens complémentaires, que la Ville lui refuse, et peut-être même de transformer l'école en école supérieure des arts et métiers graphiques, vœu cher à Sauvage et à la DET. Sauvage souhaite en effet moderniser le bâtiment et proposer des nouvelles formations réclamées par les employeurs, en photogravure et héliogravure principalement. En outre, Estienne se trouve associée aux premières expériences de formation spé-

cifique destinée aux cadres, organisées dans ses murs depuis 1933 sous forme de conférences (Bouju, 1998, p. 500-505).

En 1936, Hyppolite Luc, directeur de la DET de 1934 à 1946, a donc repris le projet d'E. Labbé et l'a proposé à la direction d'Estienne et du patronat : un organisme unique, l'INIAG, régi par la profession en accord avec le ministère, doit parvenir à organiser la formation dans les industries graphiques.

Pour Estienne, un tel accord est d'emblée une réussite. Sauvage parvient à trouver les financements par le biais de cet institut pour lancer des travaux à partir de 1938. Le gros œuvre achevé en 1939, mais le projet est interrompu par la guerre et se sera terminé que dans les années 1950.

Mais la lecture par la DET de la situation sociale dans les industries graphiques était curieusement partielle. Au sein de l'INIAG, les représentants ouvriers sont extrêmement minoritaires, alors que la profession connaît comme ailleurs d'importantes luttes sociales entre 1936 et 1939. L'apprentissage figure dans les conventions collectives, devenues obligatoires par la loi du 11-12 juin 1936. Les 2 et 7 août 1936, la presse puis le labour disposent d'une convention. L'apprentissage figure dans celle du labour, convention qui oblige la renégociation de l'accord de 1923. Pour la FFTL, la situation est claire : il n'existe rien à côté des accords paritaires ; cet organisme n'a aucune autorité. Mais cette

position ferme de la FFTL n'empêche pas les négociations de s'enliser. À la déclaration de la guerre, c'est le *statu quo*, l'accord de 1923 n'est toujours pas mis à jour, alors que le règlement général de l'apprentissage préparé par l'INIAG a été validé en juin 1940 par la DET. L'entre-deux-guerres démontre que le paritarisme n'est pas une loi d'airain : les syndicats ouvriers et patronaux, alliés pour défendre une culture et une identité professionnelles face aux autorités publiques, peuvent parfaitement utiliser les armes ou le soutien de l'État pour faire avancer leurs revendications ou leur projet.

1945-1983 : un paritarisme triomphant ?

L'après-guerre et le début des Trente Glorieuses remettent en selle l'INIAG qui n'avait pourtant aucune crédibilité. Les rapports de force politiques et sociaux à propos de l'apprentissage expliquent cette reconnaissance miraculeuse. Mais, du même coup, le rôle essentiel de l'Institut dans l'organisation de la formation professionnelle dans les industries graphiques masque certaines faiblesses structurelles.

L'âge d'or de l'apprentissage moderne ?

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Comité d'organisation des arts et métiers du Livre, fondé en mai

1941 (Fouché, 1987, p. 99-105)¹⁰, était compétent en matière de main-d'œuvre. Mais il avait confié à l'INIAG l'organisation de la formation professionnelle, en accord avec la DET. Concrètement, son action se limita aux programmes des CAP. À partir de 1941, les examens du CAP photogravure se sont tenus dans la Seine, et à partir de 1944 pour la reliure et la dorure. À la fin de la guerre, en 1944, six CAP étaient homologués¹¹.

Logiquement, son marquage pétainiste décrédisait totalement l'Institut en 1944. De plus, la Libération est également une rupture dans la culture de la DET, dont il aurait dû faire les frais. Luc, mis en cause à la Libération pour son attitude pendant la guerre, décède en 1946. Il est remplacé en 1944 par Paul Le Rolland, puis de 1948 à la disparition de la DET en 1960, par Albert Buisson. La DET de l'après Seconde Guerre mondiale vit plus difficilement sa place au sein de l'Éducation nationale. Le premier coup contre la culture verticaliste du ministère vient de Paul Le Rolland, communiste, qui défend lui l'idée d'une école unique. C'est bien au ministère de l'Éducation nationale de contrôler totalement la formation professionnelle. Il préfère à l'INIAG une commission nationale consultative d'apprentissage du papier, carton, et arts graphiques, sur le modèle

¹⁰ Note d'information du comité d'organisation des industries, arts et commerces du Livre, n° 1, 25 septembre 1941, p. 5-11.

¹¹ Photomécanique, lithogravure, héliogravure, composition, impression typographique, brochure reliure dorure.

des commissions consultatives mises en place pour tous les secteurs en 1948.

La profession, CGT du Livre comprise, réagit vivement et collectivement à cette initiative. Afin de contre-carrer au plus vite et au mieux l'Éducation nationale, elle choisit de faire renaître l'INIAG, devenu soudainement rempart contre le ministère, avec pour objectif de réduire au maximum l'influence de ce dernier dans l'organisation de l'apprentissage de métiers des industries graphiques en France. L'affrontement entre les syndicats du Livre et le ministère dure pendant un an et demi, jusqu'à pousser les professionnels à interdire aux représentants du ministère d'y siéger. Finalement l'État reconnaît l'INIAG le 16 décembre 1947.

En 1947, l'INIAG a toujours pour mission d'être un centre de renseignement et d'action au service de la profession et des pouvoirs publics, et doit étendre, perfectionner et unifier l'éducation professionnelle dans les divers métiers des industries et arts graphiques. Son conseil d'administration (CA) est composé de douze membres : six membres de la Fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques (syndicats patronaux), quatre de la FFTL ; un du syndicat national des cadres CGT ; un du syndicat national des cadres de direction et de maîtrise. L'Institut étant toujours sous le patronage du ministère, la DET a huit membres au sein du comité de contrôle. En 1956, le CA passe à seize membres : sept pour

la Fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques, un pour la Chambre syndicale nationale de la reliure, brochure et dorure, quatre pour la FFTL, un pour Syndicat du Livre et des industries annexes (Force ouvrière, FO), un pour la Fédération nationale des syndicats chrétiens du Livre, papier, carton et industries connexes (Confédération française des travailleurs chrétiens, CFTC), un pour le Syndicat national des cadres (Confédération générale du travail, CGT), un pour le Syndicat national des cadres de direction et de maîtrise et un siège avec voix consultative à un membre de la Fédération nationale des Maîtres artisans du Livre. Du point de vue syndical, l'INIAG est désormais un organisme représentatif et inclut les PME ainsi que les cadres.

Dans la convention collective du labeur, revue en 1947 et en 1951, l'INIAG est l'organisme légitime en charge de la formation¹². Il publie depuis les années 1930 les manuels de formations des apprentis candidats au CAP (douze titres en 1961). Il organise l'apprentissage dans la Seine : les candidats doivent passer par lui pour se placer dans une entreprise et avoir accès aux cours Astier qu'il a reconnus, soit trois établissements ; il centralise les contrats d'apprentissage dans ce département¹³. En matière de diplômes, il poursuit le chantier des homologations des CAP qui ont désormais

¹² *L'Imprimerie française*, n° 499, juillet 1947, p. 3 ; *id.* n° 510, juillet 1948, p. 3 ; *id.* n° 538, avril 1951.

¹³ *Bulletin de l'INIAG*, n° 1, 1955, p. 10.

valeur nationale. Neuf CAP sont homologués en 1953, puis 30 en 1954-1955. Dans les années 1960, il accepte la simplification des diplômes, qui ne sont plus des diplômes de spécialités techniques mais par domaines professionnels (pré-presse, impression, finition), nouvelle nomenclature élaborée à partir de 1962 qui prend effet en 1970-1971.

C'est également un organisme prospère. Il peut bénéficier jusqu'à 90 % du versement de la TA par les entreprises des industries graphiques dont le siège est implanté dans la Seine et dans la Seine-et-Marne. En 1955, l'INIAG a obtenu le versement de 37 908 817 F (81,7 millions d'euros constants), en 1957, 51 178 538 F (102,7), et en 1958 : 65 751 137 F (109,2). Estienne bénéficie aussi indirectement et largement de cette situation : en tant qu'organisme de formation pour les apprentis « de l'extérieur », l'Institut lui reversait dans les années 1950, 3 millions de francs (8,4 millions d'euros constants)¹⁴. Mais le pouvoir de l'Institut a ses limites.

En matière de réglementation, il doit passer par les fourches caudines du ministère, motif permanent de conflits entre les partenaires sociaux et l'État. En 1949, l'INIAG remet aux autorités un règlement général de l'apprentissage. Le ministère exige trois années de CAP contre quatre demandées par l'Institut ; de même les

autorités refusent de prendre en considération la revendication sur la limitation du nombre d'apprentis auquel les syndicats ouvriers restent attachés. Le règlement est finalement homologué en septembre 1950 – la profession demandant officieusement aux apprentis de se présenter à l'examen au terme de leur quatrième année d'apprentissage. Lors de la révision du règlement général en 1960, la réforme du CAP oblige à passer d'une formation de trois à deux années pendant les années 1960 (la FFTL cède en partie acceptant finalement la réduction à trois années) ; la profession lutte à nouveau (en vain) pour le maintien d'un quota d'apprentis de 20 à 30 % du nombre de salariés dans le labeur.

L'INIAG n'a aucune autorité sur l'organisation de l'apprentissage en province, alors que l'Institut a effectivement un rôle important en matière de normalisation de la formation des ouvriers qualifiés sur l'ensemble du territoire¹⁵. Le ministère se fait fort de lui rappeler que son autorité ne dépasse par la région parisienne, lorsque l'Institut demande au printemps 1949 l'autorisation de percevoir une part de la TA des entreprises de province, afin d'organiser des cours par correspondance. Cela lui est refusé¹⁶.

En 1963, on estime que les trois quarts des apprentis sont formés en

14 [Archives nationales. 19771226/170] ; « La Vie fédérale », *L'Imprimerie française*, n° 103, mars 1962, p. 4.

15 Édouard Hemmerlé, « Pourquoi ce bulletin ? », *Bulletin de l'INIAG*, n° 1, 1954, p. 1-2.

16 [Archives nationales. Lettre de la DET (inspection générale), à l'INIAG, 16 juin 1950, 19771226/170.]

atelier et donc un quart seulement dans un établissement scolaire. En 1966, l'INIAG estime que 70 à 80 % des jeunes actifs de la branche sont passés par des cours Astier¹⁷. À cette époque, la formation « traditionnelle » est la norme : dans les années 1960 un jeune apprend son métier en entreprise et suit en complément des cours dits cours Astier. Pourtant, l'École Estienne reste le modèle sur le plan des contenus et de l'innovation pédagogique, position confortée par ses équipements et ses enseignants¹⁸. Lors des examens de CAP de 1956, 367 reçus sur les 488 sont passés par Estienne, comme élèves ou apprentis¹⁹.

1959-1970 : Une remise en cause culturelle et sociale

En 1976, dans ses statuts, l'INIAG est toujours un organisme d'études, de recherches pédagogiques et d'action au service de l'imprimerie, des industries graphiques et des pouvoirs publics. Il est même précisé dans ses statuts que c'est à lui d'« améliorer, intensifier et unifier l'enseignement et la formation dans les métiers graphiques », « organiser et réaliser toutes les actions de formation dans le cadre des textes légaux et convention-

17 A. Mallard, « L'Argent et les résultats », *Bulletin de l'INIAG*, n° 2, 1966, p. 1-2.

18 En 1956, hors élèves (400 maximum), Estienne accueille 1 266 apprentis qui suivent des cours en semaine ou le samedi.

19 [Archives nationales. Bardon, rapport, 13 juin 1957. 19771226/170.]

nels afin de répondre aux besoins de la profession »²⁰. Or, depuis 1959, les faits font de ce cadre un principe et de moins en moins une réalité.

L'enseignement technique subit les effets de la réforme Berthouin de 1959, qui prévoit l'allongement de la scolarité à seize ans et réorganise le ministère dans une logique d'école unique. La suppression de la DET en 1960 est un tournant pour les industries graphiques : pour l'Éducation nationale, la formation professionnelle initiale relève désormais de l'État et doit intégrer le modèle scolaire. Dès 1961, la FFIL s'étonne et s'inquiète de ce retournement²¹.

Outre la durée des formations et le quota d'apprentis, la profession réclame désormais aussi et en vain, le contrôle de la carte scolaire. Depuis les années 1940, la plupart des structures de formation, type cours Astier, sont progressivement absorbées par les pouvoirs publics. En 1940, sont institués les centres d'apprentissage, qui deviennent en 1960 des collèges techniques puis des lycées d'enseignement professionnel, ou bien des centres de formation d'apprentis (CFA). Progressivement, les lieux de formation qui dépendent au moins en partie de l'INIAG vont être placés sous le contrôle du ministère ; dans le cas des CFA les syndicats de branche perdent leur pouvoir de contrôle. Certains anciens

20 INIAG. *Statuts*, 29 septembre 1976, 1977.

21 « Notre XXI^e congrès national », *L'Imprimerie française*, n° 648, mai 1961, p. 7.

centres de formation des années 1930 ou 1940 se transforment même en école publique. C'est le cas par exemple du cours de préapprentissage de la rue Madame à Paris qui est transformé en 1942 en cours complémentaire industriel du Livre par la Ville de Paris. Devenu établissement public d'enseignement technique, l'école de la rue Madame préparait aux CAP de relieur, doreur, imprimeur et compositeur typographe. Elle devient en 1956 un collège technique et en 1987 un lycée du Livre et Arts Graphiques Maximilien-Vox. L'actuel lycée professionnel Corvisart-Tolbiac à Paris connut cette même évolution. Non seulement, la profession perd la main sur des structures d'enseignement qu'elle avait contribué à construire, mais elle n'a aucun pouvoir sur l'ouverture de section « industries graphiques » dans des collèges puis lycées d'enseignement professionnel. La loi du 16 juillet 1971 sur la formation place l'INIAG au cœur des négociations, mais il est fait obligation aux patrons d'envoyer leurs apprentis dans des CFA. C'est la fin des cours Astier, relais et raison d'être de l'INIAG.

Un autre dossier lui échappe, celui de la formation des cadres. L'Institut statutaire avait la responsabilité aussi de la formation des cadres des industries graphiques, du moins dans la Seine. Il a soutenu les conférences qui étaient organisées depuis 1933 par Estienne, l'Association des anciens élèves de l'école et l'Office technique du Livre (OTI). Ces cours avaient repris en 1945 à Estienne sous le titre « cours supérieurs d'arts et de techniques graphiques »,

qui s'adressaient, expliquait-on alors, à des « *ouvriers déjà en possession de leur métier – contremaîtres, chefs d'ateliers, fils de patrons – désireux de se perfectionner.* »²² En 1955, ces conférences sont baptisées cours supérieurs de cadres. Elles sont organisées le soir une fois par semaine à Estienne pendant deux ans²³, soutenues par l'INIAG et l'École Estienne. En 1956, ce cours supérieur de cadres accueille 281 personnes et ses journées spéciales sur l'*offset* sont suivies par 600. En 1962, ils sont désignés comme « Cours de formation du personnel d'encadrement »²⁴.

De surcroît, indépendamment de l'INIAG, l'École Estienne proposait également des cours de perfectionnement, dans le cadre des « Cours de promotion du travail de l'Enseignement technique » aux titulaires du CAP depuis 1950²⁵. En 1954, l'École ouvre une section de formation d'agents de fabrication. Pour l'Institut, qui se félicite de ces initiatives, cette construction devait inspirer le futur Brevet professionnel. Or, c'est finalement Estienne qui garde la main sur le dossier. À partir de 1957, outre le diplôme de l'école et le CAP, l'école permet à certains élèves de suivre à partir de 1957 une cinquième année

22 « L'école Estienne fournira-t-elle les techniciens nécessaires aux industries du livre ? », entretien de Sylvain Sauvage avec Pierre Herbin, *France Graphique*, n° 1 janvier 1947, p. 19-21.

23 *Bulletin de l'INIAG*, n° 2, 1955, p. 10.

24 *Bulletin de l'INIAG*, n° 1, 1962, p. 15.

25 *Bulletin de l'INIAG*, n° 3, 1956, p. 10. Ces cours avaient lieu le soir et le samedi. Ils ont été supprimés en 1982.

de formation qui préparait aux fonctions de maîtrise. Cette section servit de laboratoire pour le brevet technique en 1962 et devient en 1965 le brevet de technicien auxiliaire de fabrication des industries graphiques²⁶. *In fine*, elle servira de matrice au premier BTS proposé par l'école en 1970. Alors que les programmes et l'homologation des CAP ont été le résultat depuis 1937 de la collaboration entre l'INIAG, les partenaires sociaux et l'École Estienne, les nouveaux diplômés, comme la formation initiale dans son ensemble, échappe en bonne part à la profession.

Cette marginalisation en cours est accélérée par les syndicats patronaux. Dès le début des années 1960, les directeurs successifs de l'INIAG, Édouard Hemmerlé puis A. Mallard²⁷ expriment dans le *Bulletin de l'INIAG*, de fortes réserves sur une politique d'opposition systématique à la politique du ministère de l'Éducation nationale. Cette position s'explique par au moins deux raisons : l'entrée dans le Marché commun devient l'opportunité de revoir la formation des ouvriers et des cadres²⁸ ; à la fin des années 1960, la profession parvient à former environ 1 500 apprentis alors que le patronat estime en avoir besoin de 2 000. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1969 les organisations patronales demandent au ministère de l'Éducation

nationale de créer une commission nationale professionnelle consultative, cette même commission qui avait été vouée aux gémonies à la Libération. Et c'est effectivement la CNPC qui entérine la création des BEP en 1971 et des premiers BTS en 1970-1973, et non l'INIAG, même si la presse syndicale présente une coexistence comme équilibrée et même si les conventions collectives dans le labeur donnent à l'Institut seule la compétence en matière de formation²⁹.

Au début des années 1970, la profession forme 4 200 apprentis, dans 25 lycées d'enseignement professionnel (LEP) et quinze centres de formation professionnelle. En 1980, il y a quatre lycées techniques (Grenoble, Baggio, Estienne et Rennes), 22 LEP et quinze Centres. Seuls trois établissements sont gérés par l'INIAG : Nantes, Paris (50 rue du Charolais, 12^e arrondissement) et Rouen³⁰. Son rôle de coordinateur de la formation professionnelle initiale est désormais réduit à une portion congrue.

1971-1983 : l'INIAG et la formation continue

Le développement à partir de 1971 de la formation continue a sans doute encouragé les responsables de l'INIAG

²⁶ Arrêté du 16/08/1965.

²⁷ Prénom inconnu.

²⁸ Édouard Hemmerlé, « Alerte », *Bulletin de l'INIAG*, n° 1, 1959, p. 1.

²⁹ « Accord national sur la formation et le perfectionnement professionnels dans l'imprimerie du labeur », *L'Imprimerie française*, n° 41, novembre 1972, p. 5-6.

³⁰ *Établissements préparant aux métiers de l'imprimerie*, INIAG, février 1980, 15 p.

à croire que l'Institut restait central, malgré la stratégie mouvante des syndicats patronaux en matière de formation initiale.

La profession s'est toujours intéressée à cet aspect. Presse et brochures à destination des ouvriers désirants s'auto-former sont nombreuses pendant le XIX^e siècle. Les cours destinés aux apprentis sont bien souvent aussi organisés pour les ouvriers déjà en poste³¹. La Bibliothèque des arts graphiques (BAG), fondée par Edmond Morin en 1929 était aussi destinée à la formation continue des ouvriers du Livre³². Pendant le XIX^e siècle et la Belle Époque, la formation aux nouvelles techniques – composition mécanique, photomécanique, héliogravure – a probablement été organisée par les fabricants eux-mêmes. Pendant l'entre-deux-guerres, cette situation ne semble plus convenir. D'une part, c'est le patronat parisien qui encourage Estienne à créer de nouvelle formation pour les techniques modernes de reproduction des images et c'est aussi ce patronat allié à Estienne qui s'intéresse à la formation continue des futurs cadres. En septembre 1932, l'Union parisienne des maîtres imprimeurs et l'association des anciens élèves de l'École Estienne créèrent l'Office Technique du Livre. Cet office était à la fois un centre de

documentation, un organisme d'aide à la recherche industrielle et d'organisation de « *cours destinés à la formation des cadres dans l'imprimerie* »³³, cours qui débutèrent en janvier 1933. En 1945, Estienne renoue avec l'expérience de l'OTI pour qu'elle organise des conférences à destination des cadres³⁴, expérience qu'elle mène aussi de manière autonome avec la création de la cinquième année de formation en 1957.

La situation socio-économique et la législation font de la formation continue un enjeu social important à partir de la fin des années 1960. Les gouvernements gaullistes de ce début de V^e République souhaitent construire un programme politique sur cette question, avec pour objectif de répondre aux besoins de l'économie, construire un programme de justice sociale mais aussi de proposer au monde ouvrier une alternative à la culture politique communiste. Plusieurs textes posent les jalons : la loi Debré du 31 juillet 1959 qui fait de l'État un acteur essentiel sur ce terrain ; la loi du 18 décembre 1963 qui crée le Fonds national de l'emploi (FNE) : la loi du 3 décembre 1966 prévoit en effet la possibilité de « *compléter les actions tradi-*

31 P. Marchand note qu'un des rares cours du soir organisés dans le Nord par les ouvriers pour les adultes est celui de la chambre des typographes lillois.

32 La Bibliothèque des arts graphiques a été aujourd'hui intégrée à la Bibliothèque Forney, bibliothèque de la Ville de Paris.

33 « Informations diverses », *Bulletin officiel de l'Union syndicale et de la Fédération des maîtres imprimeurs de France*, janvier 1933, p. 15.

34 *Industries et techniques graphiques, papier, carton, organe officiel des industries graphiques françaises*, n° 1 mai-juin 1947, p. 34. Transformé en Centre technique des industries graphiques en 1952, OTI est pourtant fermé en 1953 : *L'Imprimerie française*, n° 548, mars 52, p. 6 et n° 564, septembre 53, p. 7.

tionnelles menées au sein de l'appareil public de formation par la mise en place d'activités de formation professionnelle organisées par des centres créés par des établissements publics, les entreprises, les organisations professionnelles ou syndicales » (Dubar, 2015, p. 31) ; la loi du 31 décembre 1968, surtout, qui reprend l'ensemble des mesures, mais en liant plus que jamais besoin du marché du travail et formation, au détriment de la promotion sociale. Pour mettre en œuvre ce dernier texte, d'autres mesures sont complétées par la loi du 16 juillet 1971, qui organise le financement du dispositif : une autre taxe sur la masse salariale (1 % patronal) ; et pose comme principe que cette formation sera prise en charge des organismes de toute nature, sur la base de convention. En 1975, réagissant aux grèves spectaculaires qui agitent cette industrie, le gouvernement commande un rapport, rendu public la même année, sur l'état économique de l'imprimerie. Les auteurs estiment, entre autres choses, que l'urgence ne concerne pas la formation initiale mais la formation continue dans une perspective de « *reconversion professionnelle* »³⁵.

Le monde du Livre ne pouvait être que satisfait : s'il avait perdu la bataille contre le ministère de l'Éducation nationale en matière de formation initiale, l'État confiait clairement aux

seuls partenaires sociaux la gestion de la formation continue. Ce cadre législatif arrive à point nommé pour les industries graphiques : la branche est en train d'absorber deux chocs techniques, l'extension de l'*offset* et la photocomposition ; elle subit les effets doublés de la crise de la presse et de la crise économique dans le labeur (grève du Parisien libéré de 1975 à 1977, crise et grèves de l'imprimerie Chaix de 1975 à 1980). Les seuls organismes capables d'assurer leur rôle de lieu de formation sont les GRETA (Groupements d'établissements publics d'enseignement), les Chambres de commerce et d'industries (CCI) et l'INIAG. Ce dernier assurait au début des années 1980 les trois quarts des stages de formation dans le labeur. Cette situation de quasi-monopole l'a conduit à développer une politique ambitieuse : l'Institut espère alors s'étendre en province et crée un centre à Marne-la-Vallée³⁶.

Mais cette compétence en matière de formation continue est distincte sur un point important de la formation initiale : c'est bien l'employeur qui a le pouvoir de décision sur les projets de formations de ses salariés, et l'INIAG reste un organisme paritaire. La crise technique, sociale et économique que traversent les industries graphiques pendant les années 1970 a peut-être été vécue par le patronat comme une occasion unique de revoir les rapports de force sociaux, en l'occur-

³⁵ Ministère de l'industrie et de la recherche. *Rapport du groupe de travail sur la situation et les perspectives de l'Imprimerie française, présenté par J.-Ph. Lecat président du groupe de travail*, mars 1975, 72 p.

³⁶ PF. Comment devient-on imprimeur ? Le dédale de la formation continue, *Caractères*, N° 62, 2 au 15 juin 1981, p. 18-23.

rence remettre en cause la puissance de la CGT dans cette branche, et en particulier dans la Presse. Après avoir décidé de laisser à l'État la charge de la formation initiale dans les années 1960, les organisations patronales auraient-elles décidé de reprendre leur autonomie en matière de formation continue ? Les syndicats patronaux choisissent en tout cas de ne pas sauver l'INIAG lorsqu'il rencontre des difficultés à partir de 1981³⁷ puis lorsqu'il fait face à un déficit de vingt millions de francs deux ans plus tard : l'Institut avait probablement vu trop grand. Le 8 novembre 1983, le dépôt de bilan est prononcé³⁸, entraînant le licenciement de 113 personnes³⁹.

Conclusion

Comment expliquer la disparition de cet outil de travail qui avait fait ses preuves depuis presque de 50 ans ? L'INIAG a de manière certaine organisé la formation initiale dans les industries graphiques entre 1937 et le début des années 1970. Organisme paritaire, l'INIAG était le lieu légitime pour le faire, portant un discours cohérent en matière de formation, faisant de l'encadrement et la normalisation de la formation une nécessité, tout en ayant des revendications constantes sur le lieu légi-

time de formation – l'atelier –, la durée – quatre puis trois années – et le quota d'apprentis.

Mais cette légitimité ne fut pas suffisante pour contrer le triomphe du modèle scolaire, annoncé pourtant par les résultats de l'École Estienne depuis la Belle Époque, qui fit glisser l'organisation de la formation initiale vers la tutelle partielle puis totale de l'État. Du côté des pouvoirs publics, cette histoire est tout à fait emblématique du changement de politique qui s'opère au début des Trente Glorieuses avec un transfert des compétences au profit des pouvoirs publics.

En outre, la formation des ouvriers, qui concernait au début des années 1960 surtout leur formation initiale, s'est élargie à la formation continue. À nouveau, comme pour la formation initiale pendant l'entre-deux-guerres, l'État se présenta alors comme un coordonnateur et non un acteur direct. Et à nouveau, ce changement fut vécu par un des partenaires sociaux, les syndicats patronaux en l'occurrence, comme une opportunité afin de prendre le contrôle de ce dossier.

Cette histoire illustre et nuance une pratique du paritarisme, où l'État – désigné traditionnellement comme un intrus dans les négociations paritaires – est surtout instrumentalisé lorsque la stratégie d'un des partenaires l'exige. La FFTL s'est appuyée sur la loi Astier et l'instauration de la taxe d'apprentissage pour imposer ses vues au patronat. Le patronat n'a pas hésité à se saisir de

37 « INIAG », *Caractères*, n° 123, 29 novembre au 12 décembre 1983, p. 7.

38 « INIAG, quelles solutions ? », *Caractères*, n° 122 du 15 au 28 nov. 1983, p. 5.

39 « L'INIAG, un outil qu'il faut sauver », *L'Imprimerie française*, n° 162, novembre 1983, p. 15.

l'INIAG proposé par l'État en 1937 et l'a finalement laissé disparaître à partir des années 1960 lorsque ce modèle d'organisation de l'apprentissage ne correspondait plus à ses besoins. L'État pouvait désormais fournir une main-d'œuvre en nombre et correctement formée. De plus, outre le coût financier, elle le dégageait aussi du poids de la CGT dans cette gestion paritaire de la main-d'œuvre.

L'INIAG ne survécut pas à ce dernier retournement stratégique : le contrôle de la formation initiale, des cadres puis des ouvriers, lui ayant échappé, les organisations patronales profitèrent d'un moment de crise pour lui retirer la gestion de la formation continue, ce qui revenait à retirer à la CGT une arme de poids dans la vie économique et sociale des salariés du livre. Depuis 1984, les organismes de formation continue dont désormais divers, dépendant selon les cas des syndicats patronaux, de ceux des salariés (la CGT pour l'essentiel) et des GRETA.

Bibliographie

Bouju M.-C. (2013). *L'École Estienne de 1889 à 1949 : la question de l'apprentissage dans les industries du Livre*. Thèse d'archiviste-paléographe / Histoire contemporaine. Paris : École nationale des chartes, 1998 [URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00157091/>].

Bouju M.-C. (2013). « Les CAP des métiers du Livre, de la Belle Époque aux années 1970 ». In G. Brucy, F. Maillard et G. Moreau (dir.), *Le CAP : un diplôme du Peuple 1911-*

2011, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 135-148.

Brucy G. & Troger V. (2000). « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? ». *Revue française de pédagogie*, n° 131, pp. 9-21.

Chauvet P. (1971). *Les Ouvriers du livre et du journal : la Fédération française des travailleurs du Livre*. Paris : Éditions ouvrières.

Dubar C. (2015). *La Formation professionnelle continue*. Paris : La Découverte.

Fouché P. (1987). *L'Édition française sous l'occupation, 1940-1944*, T. I. Paris : Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'université Paris-VII.

IHS CGT Livre-Parisien (2008). « Les Syndicats graphiques parisiens et la formation professionnelle ». Conférence-Débat. Paris : Institut d'histoire sociale CGT du Livre-parisien.

Lembré S. (2016). *Histoire de l'enseignement technique*. Paris : La Découverte.

Marchand P. (2003) « Pour une histoire de la formation professionnelle des adultes : le cas du Nord de la France (milieu du XIX^e siècle-1914) ». In G. Bodé et P. Marchand, *Formation professionnelle et apprentissage, XVIII^e-XX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq : Revue du Nord ; Paris : INRP, p. 157-173.

Rebérioux M (1981). *Les Ouvriers du livre et leur fédération, 1881-1981*. Paris : Mésidor/Temps actuels.

Troger V. (1989). « L'Histoire de l'enseignement technique : entre les entreprises et l'État, la recherche d'une identité ». *Histoire, économie et société*, n° 4, pp. 593-611.

Troger V. (1989). « Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960 : le temps des initiatives ». *Formation Emploi*, n° 27-28, pp. 147-1962.

Terrot N. (1997). *Histoire de l'éducation des adultes en France : la part de l'éducation des adultes dans la formation des travailleurs, 1789-1971*. Paris : L'Harmattan.